

Les Bulgares ont encore trouvé un autre argument pour soutenir la légitimité de leurs réclamations concernant le siège épiscopal d'Achris. L'archevêque Cyrille signait ses actes officiels composés, bien entendu, en grec mais non en bulgare, avec la qualité suivante : „Métropolitain d'Achris et Exarque pour la Bulgarie“. Eu égard aux titres conférés antérieurement à cet archevêché, une telle signature ne dénoterait rien de particulier. Cependant Cyrille, en employant ce titre, entendait réclamer la juridiction complète de tous les diocèses macédoniens et bulgares, tandis que son collègue d'Ipek revendiquait une pareille suprématie sur les diocèses de la Serbie, de la Bosnie et de l'Albanie. Ces doubles prétentions provoquèrent enfin le règlement définitif de la controverse.

Dès 1570, le saint-synode de Constantinople, réuni sous la présidence du patriarche Mitrophanès III, avait déclaré anticanoniques les aspirations séparatistes des évêques d'Achris et d'Ipek, et avait exigé la soumission de ces prélats au patriarcat oecuménique. Cette décision fondamentale fut constamment maintenue dans la suite par le patriarcat, ainsi que par le saint-synode, et comme les demandes de Cyrille avaient remis la question sur le tapis, le patriarcat obtint le firman impérial de 1767, qui déclara catégoriquement les diocèses d'Achris et d'Ipek, des divisions administratives dépendant du patriarcat oecuménique. Ce fut le terme de ces rivalités.

---

Tandis que les autres peuples de l'Orient, suivant l'exemple donné par les Grecs, essayaient de secouer par les armes, au prix de leur sang et de leurs biens, la domination ottomane, les Bulgares cherchèrent dès le début, à obtenir le même résultat par une autre voie: ils voulurent se laisser affranchir par autrui. Tous les personnages influents de l'Europe